

154  
Concoursde Surveillant du Jardin 2024date Jeudi 29 février 2024épreuve Compte rendu

17/20

La copie doit rester anonyme.

Sujet :

À l'issue de la visualisation du film, je prends connaissance de six événements qui se sont déroulés au cours d'une même journée. Les voici :

① À 10<sup>h</sup>05, une femme est surprise en train de pêcher dans la fontaine Borghèse par un surveillant du jardin. Ce dernier lui dit qu'il est interdit de pêcher dans les fontaines et bassins du parc comme mentionné dans l'article 7 du règlement du parc de Luxembourg.

La dame lui rétorque que pourtant cela faciliterait la reproduction des carpes dans les milieux artificiels.

Le surveillant lui montre le règlement du jardin et lui lit à haute voix l'article 7; la dame range son matériel de pêche et quitte les lieux.

Le surveillant rend compte des faits par radio et dit qu'il les notifiera en rédigeant une main courante.

② À 12<sup>h</sup>45, dans l'allée Sud Ouest, un surveillant du jardin tente de faire entendre à un cycliste qu'il est interdit de faire du vélo dans le parc selon l'article 4 du règlement. Le cycliste, ne voulant pas prendre en considération les dires du surveillant, il décide de continuer son chemin sur son vélo. Le surveillant prévient l'un de ses collègues par radio et ce dernier, intercepte le cycliste et l'oblige à s'arrêter. Le cycliste mécontent, lui dit : " Pour qui vous vous prenez, vous n'êtes pas de la police ! " Le surveillant lui rétorque qu'il est assermenté et que selon l'article 4 du règlement du jardin, il est interdit de faire du vélo dans le parc. Le surveillant lui dresse alors un procès verbal car il a refusé de s'arrêter à la première demande.

③ À 13<sup>h</sup>20, dans le secteur Ouest, un homme est vu avec un drone prêt à décoller, posé sur une chaise, par un surveillant. Ce dernier lui demande de quitter les lieux car l'utilisation d'un drone dans un espace public, constitue un délit. L'homme quitte les lieux et le surveillant demande par radio à ce qu'on le surveille en

mentionnant qu'il s'agit d'un homme vêtu d'un pantalon gris, d'une veste bleue et d'un sac à dos gris.

④ Un tag est aperçu par un surveillant (il est écrit : Elections pièges à cons). Le surveillant le signale par radio et dit qu'il effectuera une main courante.

⑤ Une dame demande où se trouve les toilettes les plus proches et un surveillant lui indique la direction.

⑥ À 16<sup>h</sup>35, dans la pelouse Sud, un homme écoute de la musique avec une enceinte. Un surveillant vient à lui en lui disant qu'il est interdit d'écouter de la musique avec un haut parleur comme mentionné dans l'article 6 du règlement du parc. Le jeune homme essaye de négocier en disant qu'il est seul et que cela ne dérange personne mais le surveillant lui dit qu'il doit faire appliquer le règlement.